

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une assemblée publique exigée aux termes des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1 (la « Loi ») se tiendra le 10 février 2026 à 18h00 dans la salle Arthur-Fauteux du centre administratif de la MRC de Brome-Missisquoi, situé au 749, rue Principale à Cowansville pour le **projet de Règlement 03-0925 modifiant le schéma d'aménagement et de développement**, adopté initialement par la résolution 367-0925 du 16 septembre 2025.

Ce projet de règlement vise à modifier le schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin de permettre la création du parc industriel relié à la ressource calcaire dans l'affectation régionale « Extraction », à Stanbridge Station. L'affectation « Parc industriel calcaire » (PIC) est destinée exclusivement à l'implantation d'activités industrielles spécialisées reliées à la deuxième et troisième transformation de la ressource calcaire. Elle constitue un pôle industriel thématique, assurant la mise en valeur optimale et durable de cette ressource stratégique pour la région.

La création de la nouvelle affectation « Parc industriel calcaire (PIC) » au SAD s'accompagnera de la mise en place d'un régime d'usages spécifique et strictement encadré, pour que chaque projet d'implantation, de construction ou de changement d'usage, ainsi que les activités projetées respectent les objectifs et le régime d'usage de l'affectation régional PIC du SAD. Le document d'accompagnement a notamment pour effet d'indiquer que la municipalité de Stanbridge-Station devra adopter un règlement sur les usages conditionnels afin d'intégrer les critères de conformité.

Au cours de l'assemblée publique, la commission expliquera la modification proposée et, notamment, le cas échéant, ses effets sur les plans et les règlements d'urbanismes visés. Elle entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie des documents visés aux articles 49 et 53.11.4 de la Loi et un résumé de ceux-ci peut être consulté au bureau de la MRC et, le cas échéant, à celui de chaque organisme partenaire.

Donné à Cowansville, ce 14 janvier 2026.

Le greffier,

Me David Legrand